

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1066

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« fruit ou légume frais »,

les mots :

« produit agricole ou alimentaire périssable et pour un produit agricole générant un coût pour son maintien en exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que le dispositif prévu à l'article 5 soit renforcé et élargi.